



Municipalité de Baie-des-Sables

Bulletin municipal



Mot du maire

Sommaire

Séances du conseil octobre 2016, Campagne de vaccination	2
École de Musique, Bibliothèque, Cercle de Fermières	3
École Assomption, Écologie, Hommage à nos aînés	4
Code de la sécurité routière	5
Formation sur le financement des organismes, Emplacement de la boîte aux lettres	6
Matières récupérées à l'écocentre de Matane	7
Calendrier des activités novembre 2016	8

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens,

Avec l'automne arrivent les réunions diverses, les formations et les réunions préparatoires pour les budgets.

- Le 3 octobre à Baie-des-Sables, s'est tenu une rencontre avec les membres du comité organisateur des fêtes du 150^e, les membres de la Corporation de développement et les membres du conseil municipal. Plusieurs points ont été discutés, entre autres, la participation de la population aux activités *Cap sur 2019*, la promotion des activités auprès de la Ville de Matane dans leur guide culturel, le coût des activités et surtout être prêts pour les fêtes du 150^e en 2019;
- Le 11 octobre à Sayabec, s'est tenu une rencontre avec les membres du conseil d'administration d'Énergie éolienne du Bas-St-Laurent sur les informations à propos des projets du parc éolien en phase de construction au bénéfice des actionnaires municipaux, ainsi que l'évolution des coûts qui sont davantage précis en ce moment;
- Le 12 octobre à Matane, s'est tenu une consultation prébudgétaire avec le député Rémi Massé sur des façons et des mesures visant à améliorer le sort de notre population, de nos familles et de notre collectivité;
- Le 13 octobre à la Résidence des Sables, s'est tenu une soirée *Hommage à nos aînés*. Un suivi de la politique MADA a été présenté puisqu'elle fête son 1^{er} anniversaire. Plusieurs aînés étaient en nomination afin de souligner leur implication dans la communauté en tant que bénévoles. Madame Monique A. Roy fut nommée *l'Aînée de l'année*. Merci au comité de suivi de la MADA, au conseil municipal et au personnel de la Résidence des Sables pour cette belle soirée de qualité.

Bonjour à tous!

Denis Santerre, maire

Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent

C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec)

G0J 1C0

Tél. : 418 772-6218

Télééc. : 418 772-6455

Messagerie :

baledesables@lamatane.ca

Site Internet :

www.municipalite.baledesables.ca

Heures d'ouverture

8 h 30 à 12 h

13 h à 16 h 30

En novembre...

Le 6, retour à l'heure normale

Le 7, séance du conseil à 20 h

Le 11, jour du Souvenir

Le 13, brunch au centre communautaire dès 9 h 30

Le 16, clinique de vaccination antigrippale au centre communautaire dès 9 h

Le 20, salon du cadeau et OLO au centre communautaire



Lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, votre conseil a résolu :

D'adopter le règlement n° 2016-04 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé en remplacement du règlement n° 2014-01;

D'adopter le règlement n° 2016-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé en remplacement du règlement n° 2012-04;

De retenir la soumission des *Entreprises Gilles Fournier* de 1 250 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2016-2017;

D'aviser par écrit, les propriétaires concernés d'enlever ou déplacer les obstacles situés dans l'emprise routière municipale;

De demander à Cartier énergie éolienne (BDS) inc. de verser la somme de 625 \$ à Dekhockey Baie-des-Sables puisque le rapport final des dépenses pour le projet *Amélioration de la patinoire municipale* a été produit pour l'année 2015;

D'aviser la Corporation de développement que la Municipalité de Baie-des-Sables ne renouvellera pas son adhésion aux Fleurons du Québec édition 2017-2019;

D'autoriser l'ouverture du poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017;

D'autoriser l'ouverture du poste à l'entretien de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2016-2017;

D'autoriser une dépense de 420 \$ pour l'organisation de la soirée (6 à 8) *Hommage aux aînés de Baie-des-Sables* qui aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à la Résidence des Sables.

Campagne de vaccination 2016 contre la grippe saisonnière

Le mercredi 16 novembre 2016 de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h au centre communautaire, clinique de vaccination saisonnière.

Prévoir porter des vêtements adaptés soit blouse, chemise ou chandail à manches courtes et amples.

Le vaccin est offert gratuitement :

- aux personnes de 60 ans et plus;
- aux enfants de 6 à 23 mois;
- aux familles et aux personnes prenant soin des enfants de 0 à 23 mois;
- aux personnes souffrant d'une maladie chronique et à leurs proches;
- aux personnes présentant des problèmes d'obésité importante;
- aux femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2^e ou au 3^e trimestre de grossesse.

Nous vous rappelons que le vaccin constitue le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles.

Merci de votre collaboration!



Quelques points à l'ordre du jour à la séance du conseil le 7 novembre 2016

- ◆ Lecture et adoption - Règlement n° 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux;
- ◆ Nomination d'un maire suppléant;
- ◆ Établissement du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal;
- ◆ Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité;
- ◆ Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
- ◆ Avis de motion - Règlement n° 2016-08 remplaçant le règlement n° 2014-02 sur la qualité de vie;
- ◆ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;
- ◆ Approbation du calendrier 2017 des collectes des matières résiduelles;
- ◆ Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale;
- ◆ Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017.

Le 1^{er} novembre...

...date limite pour les déclarations des exploitants de carrière et de sablière



Le 6 novembre, retour à l'heure normale

Le prochain bulletin vous parviendra le 30 novembre et la date de tombée des articles sera le 24 novembre 2016.

École de musique de Matane

L'École de musique de Matane est fière de s'associer à la Corporation municipale de Baie-des-Sables ainsi qu'à la direction de l'école Assomption afin d'offrir aux gens de Baie-des-Sables une formation musicale classique ou populaire en PIANO pour l'année 2016-2017.

Quelques places sont encore disponibles et madame Lucie Chapdelaine enseigne à l'école Assomption les mercredis.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Web à :

www.ecolemusiquematane.com.

ou appeler au numéro: 418 562-4212.

Christine Fortin, directrice



Le coin des Fermières



Bonjour à toutes et à tous,

Nos Fermières ont repris leurs activités à plein régime. Les métiers sont pour la plupart remontés pour de nouvelles pièces : essuie-vaisselle, nappe de Noël, couverture de laine, etc.

Le 1^{er} octobre dernier, nous recevions les Fermières des cercles avoisinants pour notre journée annuelle de formation en arts textile. Les techniques pour les prochains concours furent expliquées et démontrées. Soixante et onze personnes étaient présentes, ce fut une très belle et bonne journée autant pour l'apprentissage de nouvelles techniques que pour les échanges et les conseils de part et autres, et tout ça, dans l'entente et l'amitié.

Ici, je tiens à remercier les femmes qui se sont dévouées à la préparation de l'excellent dîner que nous avons eu et que toutes ont apprécié selon les commentaires entendus. Je voudrais aussi remercier les conjoints qui sont venus aider à monter et à démonter les tables et les chaises pour cette journée ainsi qu'à la municipalité pour le prêt de la salle.

En octobre, nous avons eu notre réunion mensuelle et les préparatifs pour notre vente de pâtisseries en faveur de OLO (Œufs, Lait, Orange pour les futures mamans vivant des moments plus difficiles) se sont mis en branle. Cette activité aura lieu **le dimanche 20 novembre prochain de 9 h à 16 h au centre communautaire.**

Par la même occasion, ceux qui le désirent pourront louer une table pour exposer et vendre leurs créations. Pour réservation, adressez-vous à mesdames Odette St-Laurent au 418 772-6401 de Baie-des-Sables ou Diane Dubois au 418 936-3158 de Métis-sur-Mer.

Tous les profits de la vente de pâtisseries ainsi que la location des tables iront à OLO. On vous attend en grand nombre

Au plaisir de vous voir **le dimanche 20 novembre prochain.**

Odette St-Laurent, présidente

Des nouvelles de votre bibliothèque

Bonjour à tous,

Vous savez que vous pouvez nous suivre sur Facebook! C'est là que vous trouverez le plus de photos de nos activités.

Parlant d'activités, nous sommes déjà occupés à préparer les activités du Club de lecture de l'été prochain. Le thème : le formidable monde des savants loufoques et des inventeurs originaux!

Joannie a déjà visité les élèves de l'école afin de solliciter la participation du plus grand nombre possible. Vous dessinez votre invention et vous expliquez son utilité dans un court texte. Vous courez la chance que votre dessin fasse partie des cartes de présence qui sont distribuées à chacune de vos visites à la bibliothèque pendant les activités du Club de lecture.

Venez vous procurer la copie des règlements et les feuilles encadrées pour votre dessin et votre texte.

L'Exposition sur les Enfants du monde se poursuit et la prochaine rotation de livres sera le 10 novembre.

Nous sommes abonnés à Québec vert et Progrès forestier, vous le saviez?

Bonne lecture!

Françoise Vaillancourt



Petit coin de réflexion

L'automne... il succède à l'été et précède l'hiver, mais l'automne n'est pas une saison comme les autres. Il nous offre des paysages magnifiques, des couleurs chatoyantes, pléthore de feuilles mortes et aliments délicieux. Source d'inspiration de nombreux poètes, l'automne est perçu comme le temps du bonheur tranquille et de la mélancolie créatrice, mais aussi comme un moment propice à l'ennui et à la tristesse. Beaucoup échangeaient bien un automne contre une seule journée de printemps... *Anonyme*

Des nouvelles de notre école

Bonjour,

Nous sommes déjà à mi-chemin du premier bulletin scolaire. Nous avons encore cette année une merveilleuse équipe-école :

Maternelle 4 et 5 ans : Victor Berger
(temps plein) Éliane Turcotte Poirier (T.E.S.)

1^{re} et 2^e années : Marie-Pier Leblanc
Régis Harvey (T.E.S.)

3^e et 4^e années : Annie Marcoux
Florence Rioux (T.E.S.)

5^e et 6^e années : Jean-Pierre Jomphe
Éliane Turcotte Poirier (T.E.S.)

Secondaires I et II : Christian Chaumont
Murielle Neiderer

Une équipe de soutien très compétente accompagne les professeurs ainsi que les étudiants : mesdames Hélène Gauthier (orthopédagogue), Cynthia Dompierre (orthophoniste), Mireille Gagnon (agente de bureau), Olivia Lévesque (psychorééducatrice) et monsieur Bernard Massé notre concierge. Le tout supervisé, pour une deuxième année, par notre directrice, madame Johanne Castilloux.

Nous avons, grâce au dynamisme de l'équipe-école, cette année plusieurs activités parascolaires qui se déroulent sur l'heure du dîner ainsi que les mardis et les jeudis après les heures de classe.

N'oublions pas notre service de garde. Madame Josianne Marquis (responsable) accompagnée de madame Marie-Josée (éducatrice). Il y a 15 enfants d'inscrits présentement. Nous sommes toujours sur le seuil du nombre de 15 enfants exigés par le gouvernement afin de maintenir le service.

Véronique Lamarre, membre du conseil d'établissement

Le retour du programme Éconologis Un coup de main pour être bien cet hiver!

Le programme *Écologie* est de retour dans notre région cet automne!

Dès maintenant et jusqu'au 31 mars prochain, les gens à faible revenu peuvent bénéficier d'un coup de main gratuit pour protéger leur logis contre les courants d'air de la saison froide.

En plus de recevoir des conseils d'économie d'énergie, les bénéficiaires du programme profitent de l'installation gratuite personnalisée de matériel comme la pose de plastique aux fenêtres et l'installation du coupe-froid aux portes. Dans les cas admissibles, *Écologie* peut également remplacer les anciens thermostats par de nouveaux modèles électroniques. En tout, ce sont plus d'une vingtaine d'interventions différentes qui sont possibles chez les ménages admissibles selon les critères du programme.

Les personnes admissibles au programme *Éconologis* peuvent s'inscrire en ligne dès maintenant via le site Web de Vivre en Ville (www.vivreenville.org) ou encore par téléphone au 418 523-5595 et sans frais au 1 888 622-0011. Pour plus d'information sur le programme et les conditions d'admissibilités, visitez le www.econologis.gouv.qc.ca.

Logement à louer

L'OMH de Baie-des-Sables avise les personnes admissibles, résidentes au Québec qu'un logement est disponible à la Villa Notre-Dame, 100 rue de l'Église Baie-des-Sables.

Pour présenter votre demande ou pour de plus amples renseignements, bien vouloir vous adresser à Diane Beaulieu, directrice au 418 772-6030 poste 1100.



Hommage à nos aînés

Comité de suivi MADA

Diane Beaulieu, Vanessa Caron, Huguette Marcoux, Monique A. Roy, Gilles Ratté et Denis Santerre. Absent sur la photo, Éric Chamberland



L'aînée de l'année : Monique A. Roy

Droits et obligations des propriétaires riverains et des usagers de la route en période hivernale

Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(Chapitre C-24.2, r. 45, a. 440.1)

Assurez-vous que vos pneus d'hiver portent ce pictogramme.



Il est obligatoire depuis le 15 décembre 2014 sur tous les pneus d'hiver installés sur un véhicule de promenade immatriculé au Québec.

Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(Chapitre C-24.2, r. 44, a. 441)

1. L'utilisation de crampons est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg, de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition qu'un tel véhicule soit muni de pneus à crampons aux 2 extrémités d'un essieu et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit également sur les roues de l'essieu arrière.
2. L'utilisation de chaînes est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule d'urgence, de tout tracteur de ferme ou de tout autre véhicule routier utilisé pour le déneigement et l'entretien d'hiver.

Code de la sécurité routière

Avoir de bons pneus

Article 270 : « *Tout véhicule routier doit être muni de pneus conformes aux normes établies par règlement.* »

Y voir clair

Article 265 : « *Le pare-brise et les vitres d'un véhicule automobile doivent être conformes aux normes établies par règlement pour assurer la visibilité du conducteur.* »

Déneiger son véhicule

La présence de neige ou de glace sur un véhicule circulant sur les chemins publics représente un danger potentiel pour les autres usagers de la route. En effet, une perte de neige peut réduire considérablement la visibilité, alors qu'une chute de glace peut blesser des piétons, endommager des voitures et même causer des accidents.

Article 498 : « *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit.* »

Ralentir

Article 330 : « *Le conducteur d'un véhicule routier doit réduire la vitesse de son véhicule lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou d'autres précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée.* »

Merci de votre collaboration!

Nos aînés en nomination : (de gauche à droite)

Gilbert Bernier, Bertrand Santerre, Jacques Couillard, Rachel Bouffard, Léonie C. Beaulieu, Janine C. D'Auteuil, Gilbert Ratté, Carmen St-Hilaire, Laurent D'Astous, Suzanne Leclerc, Armand Santerre, Lise Ratté, Monique A. Roy, Régis Dionne et Gilles Ratté.

Ont aussi été nommés, mais absent sur la photo : Raymond Ouellet (436, 4^e Rang O.) Lucie L. Chamberland, Jean-Claude Levesque, Marcelle Bélanger, Roger Bonenfant, Gabrielle Michaud, Clément Ratté, Francine Sauvé et Gilles St-Laurent.



Trois MRC s'unissent : formation sur le financement des organismes

La MRC de La Matanie, en collaboration avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia, est fière d'annoncer la tenue d'une journée de formation s'adressant aux organismes communautaires et coopératifs de tous les horizons : culture, services communautaires, tourisme, environnement, etc. Cette journée de formation se tiendra le samedi 12 novembre 2016 au Riotel Matane à compter de 8 h 30. Elle s'adresse aux bénévoles et aux employés des organisations de ces territoires.

Sous le thème *Formation 3 M : Démystifions le financement*, les trois MRC s'unissent pour offrir un plan de formation qui permettra de mieux outiller les organismes quant aux moyens à prendre pour diversifier leurs sources de financement. En assistant à cette formation, les bénévoles et/ou employés pourront réviser le b.a.-ba du financement : comment bien se vendre, les erreurs fréquentes faites dans les demandes de financement, les outils de recherche, les communications sur les médias sociaux, le plan de commandite. Elle vise également à explorer de nouvelles pistes : le financement participatif, le marketing social et l'approche par résultats.

Plusieurs ateliers seront offerts durant la journée et les participants seront invités à faire un choix selon leur niveau de connaissance et d'intérêt. Le coût par participant est de 40 \$ ou de 30 \$ si plus d'une personne de la même organisation y assiste. Les organismes qui souhaitent obtenir de plus amples informations et s'inscrire, peuvent le faire à l'adresse suivante : www.lamatanie.ca. La date limite pour s'inscrire est le vendredi 4 novembre 2016.

Cette formation est rendue possible grâce aux partenaires financiers suivants : MRC de La Matanie, Emploi-Québec, MRC de La Mitis, MRC de La Matapédia et la SADC de la région de Matane.

Pour information :

Benoit Levesque Beaulieu

Coordonnateur aux communications et aux affaires publiques MRC de La Matanie

Cellulaire : 581 232-0445

PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Emplacement de la boîte aux lettres

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en tant que responsable de l'emprise routière des routes dont il a la gestion, tolère l'installation de boîtes aux lettres dans son emprise afin de faciliter la distribution du courrier. Notre norme sur le sujet précise les points suivants.

Une seule boîte aux lettres est autorisée par adresse. Pour des raisons de sécurité en cas d'impact, il doit y avoir un maximum de deux boîtes aux lettres par poteau et un maximum de quatre boîtes à proximité les unes des autres.

Le devant de la boîte doit être placé à une distance minimale de 5,25 m du centre de la chaussée et de 0,2 à 0,3 m de la limite extérieure de l'accotement, tel que l'illustre la figure 1. Le bas de l'ouverture doit se situer de 1,05 à 1,15 m au-dessus du sol, tel que l'indique la figure 1.

Finalement, la boîte aux lettres doit être installée du côté où se fait la livraison du courrier sur cette route.

Lorsque la boîte est située à côté d'une entrée, elle doit être placée après l'entrée, pour accroître la sécurité de ceux qui livrent le courrier, soit du côté droit lorsqu'on sort de l'entrée.

Les boîtes aux lettres dont l'installation ne respecte pas les règles décrites ci-haut risquent d'être endommagées par les véhicules d'entretien. **Le Ministère ne peut être tenu responsable du bris d'une boîte aux lettres survenu accidentellement à l'occasion d'opérations de déneigement ou d'entretien.**

Merci de votre collaboration

FIGURE 1



**Matières récupérées à l'écocentre de Matane
Important**

**Les matières apportées pêle-mêle ne peuvent pas être recyclées et vont à l'enfouissement.
Pour être admises à l'écocentre, les matières doivent être triées.**

Résidus de construction : bois, bois traité ou peinturé, palettes de bois.

NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DU BOIS : plancher flottant, MDF, mélamine, tentex, Color Lock, bois collé à d'autres matières (dessus de comptoir, plancher avec vinyle...), bois enduit de colle, de ciment ou de goudron, bois avec de grosses pièces de métal (grosse poignée, bordure de métal...);

Résidus métalliques : gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium;

Matelas et sommiers

Pneus dimensionnés (moins de 48,5'' de diamètre) et déjantés et pneus de vélo;

Résidus verts : Gazon et feuilles ensemble ou séparément;

Végétaux tels qu'herbes, morceaux de pelouse avec terre, fleurs **SÉPARÉMENT** du gazon, des feuilles et des branches;

Branches d'arbres séparément;

Matériaux secs : briques, béton, panneaux de gypse (*gyproc*), bardeaux d'asphalte (avec les clous seulement);

Résidus dangereux : peintures, huiles usées, contenants d'huile **DANS DES CONTENANTS BIEN FERMÉS**, filtres à huile, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, cartouches d'imprimante, ampoules fluocompactes et fluorescentes. **AUCUN PRODUIT INDUSTRIEL** n'est récupéré à l'écocentre; contacter Véolia;

Appareils électriques et électroniques : ordinateurs, écrans, téléviseurs, lecteurs DVD et vidéo, télécopieurs, serveurs, périphériques (imprimantes, clavier, souris, fils), téléphones cellulaires, consoles de jeux, GPS... Toutes les matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (la liste complète est disponible sur demande);

Huile végétale d'origine domestique et graisse à moteur : (dans contenants bien fermés);

Cartons : non cirés et non souillés

Matières récupérées à l'écocentre de Matane (330. rue Yves-Bérubé)

Téléphone : 418 562-5023

Tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés

Du 1^{er} novembre au 30 avril

Lundi au vendredi : 12 h à 17 h

Samedi : 8 h à 17 h

Du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi au vendredi : 7 h à 17 h

Samedi : 8 h à 17 h

Au centre communautaire (activités récurrentes)

- Le deuxième dimanche du mois : brunch de 9 h 30 à 12 h 30, madame Janine C. D'Auteuil responsable;
- Le lundi : gym-cerveau de 13 h à 15 h 30, madame Lise Anger, responsable;
- Le mardi : danse pour les jeunes de 18 h à 20 h, madame Joannie Fournier, responsable.

Des personnes qui se démarquent ...

Monsieur Marcel Ratté pour la restauration du bâtiment au 176, rue de la Mer. Ce bâtiment date du XIX^e siècle et a servi de poulailler et de porcherie à la grande famille de madame Viola Cyr. C'est avec beaucoup de minutie (amour) et de respect qu'il a été réparé.

Merci Marcel de préserver notre patrimoine bâti.



novembre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Droit de carrière et de sablière 	2	3 	4	5
6 Retour à l'heure normale 	7 Séance du conseil à 20 h 	8 	9	10 	11	12
13 Brunch au centre communautaire de 9 h 30 à 12 h 30 	14 	15 	16 Clinique de vaccination au centre communautaire dès 9 h	17 	18	19
20 Salon du cadeau et OLO au centre communautaire de 9 h à 16 h 	21 	22 	23	24  Date de tombée des articles pour le bulletin	25	26
27 	28 	29 	30 Cours cuisine collective de 8 h à 12 h Sortie du bulletin			



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque de 16 h à 19 h



Danse pour les jeunes de 18 h à 20 h

Voir les messages à l'intérieur pour plus de détails concernant ces activités